

ASSOCIATION NATIONALE DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS D'URGENCE



Comité	Recherche en sciences infirmières
Nombre de pages	1
Date d'approbation	Novembre 2019
Dates de révisions antérieures	Novembre 2007, 2009, et 2011, avril 2014

STATUT & RÔLE

Le comité de recherche en sciences infirmières de l'ANIUU établira la liaison avec les universités, collèges, associations professionnelles, membres et collègues afin de créer une source d'informations pour la pratique des soins infirmiers d'urgence au Canada.

Au nom de l'ANIUU, ce comité sera également chargé du recrutement et des demandes d'aide financière liées aux enjeux propres à la pratique des soins infirmiers d'urgence au Canada.

COMPOSITION

Le comité est nommé par le Conseil de l'ANIUU (CA) et sera composé de 3 membres de l'ANIUU, dont 1 au moins provenant du CA.

Le président ou la présidente sera choisi(e) parmi les membres du comité.

Les membres sont nommés pour une durée de deux ans et peuvent être renommés pour deux mandats consécutifs de deux ans.

RÔLE

Faciliter les enquêtes nationales liées à la collecte de données au sein des membres à l'échelle nationale.

Assurer la liaison avec les universités, collèges et associations professionnelles concernant les enjeux présents dans la pratique.

Établir et entretenir une base de données sur le site web de l'ANIUU contenant des liens vers la recherche.

Présenter les données courantes au CA de l'ANIUU pour créer ou réviser les documents professionnels à l'avenir.

MODE DE FONCTIONNEMENT

Le comité s'unira deux fois par an ou plus souvent au besoin, et ce, de la façon la plus économique, soit par le biais de conférences téléphoniques, courriels ou autres moyens de communication établis.

DESCRIPTION DU POSTE DE PRÉSIDENT(E) DE COMITÉ

S'assure que tous les rapports écrits sont présentés à la secrétaire de l'ANIUU, pour ensuite être circulé au CA au moins quatre semaines avant chaque réunion de celui-ci.

Le ou la président(e) présentera un rapport lors de chaque réunion du CA.